



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 1^{er} juin 2026 à 19h30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

La régularisation d'un bâtiment accessoire de type garage d'une superficie excédant la superficie maximale d'un bâtiment accessoire autorisée et la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires autorisée malgré l'article 8.2 du *Règlement de zonage 2010-012*.

Désignation de l'immeuble

21 rue Langlois
Saint-Élie-de-Caxton
Numéro de lot: 3 983 068

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 1^{er} juin 2026 à 19h30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce quatorzième jour de mai 2026.

Allison Lavoie

Allison Lavoie, Inspectrice en bâtiment et environnement, pour
Sandra Gérôme, Directrice générale et greffière-trésorière